

Gland, le 30 août 2024

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 29 août 2024

Présidence : Mme Ahimara Buffat

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2024 représentant au total une augmentation de charges de CHF 223'600.-;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2024	CHF	2'118'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 62	CHF	223'600.-
Revenus supplémentaires selon préavis n° 62	CHF	-20'025.-
Adaptation de l'attribution au fonds de réserve	CHF	-54'975.-
Mandat Pro Senectute Lisières (préavis n° 37 de 2023)	CHF	56'700.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF	2'324'050.-

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Ahimara Buffat

Karine Teixeira Ferreira